

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mars 2016

**À l'attention de Madame Anne-Céline Guyon**  
Coordonnatrice – projet Énergie Est  
Nature Québec

Greenpeace Canada  
Équiterre  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Regroupement vigilance hydrocarbure Québec (RVHQ)  
Nature Québec  
Mouvement Stop Oléoduc  
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec  
Fondation David Suzuki

Madame,

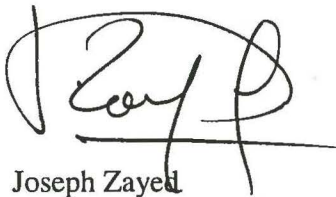
J'ai pris connaissance de votre demande visant à apporter des ajustements à la consultation que mène actuellement la commission d'enquête sur la section québécoise du projet Oléoduc Énergie Est.

Rappelant l'importance de faciliter une large consultation du public, vous demandez que la commission reçoive et traite en direct les questions que les internautes voudraient poser aux personnes-ressources, aux experts, au promoteur et à la commission. Partageant le même objectif d'encourager et de favoriser la participation citoyenne, la commission a fait le choix de consacrer ses ressources à la tenue de la première partie de l'audience publique dans quatre salles (dont trois satellites) situées le long du tracé de l'oléoduc projeté. Le bon fonctionnement de l'audience dans ce modèle requiert d'une part la collaboration de nombreuses ressources humaines et entraîne d'autre part une gestion complexe en raison des nombreuses interventions en provenance des quatre salles. Ajouter des interventions via le web aurait rendu le fonctionnement de l'audience très ardu puisque les interventions en ligne auraient eu comme conséquence de gruger une partie significative du temps d'intervention des personnes présentes dans les salles. Ainsi, le mode opératoire retenu par la commission ne permet pas de répondre favorablement à votre demande.

En ce qui a trait aux autres enjeux que vous portez à mon attention, je voudrais souligner que le BAPE a le devoir de réaliser les mandats que lui confie le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'il ne lui appartient pas de les modifier. La commission ne peut donc s'engager à faire l'analyse des retombées économiques et fiscales du projet puisque le ministre a exclu formellement ces enjeux dans le mandat qu'il a confié au BAPE. Néanmoins, dans mon discours d'ouverture de la première partie de l'audience publique, j'ai clairement indiqué que toutes les préoccupations citoyennes seront entendues et intégrées dans le rapport du BAPE.

Finalement, je me permets de vous rappeler que deux séances de la première partie de l'audience seront consacrées à l'enjeu relatif aux émissions de GES attribuables au projet. La pertinence du projet dans le contexte de l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement planétaire pourra alors être abordée par les participants.

Je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez aux travaux de la commission et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Joseph Zayed  
Président  
Commission d'enquête du BAPE  
Projet Oléoduc Énergie Est – section québécoise

N.B. Je vous saurai gré de transmettre copie de ma réponse aux organismes signataires de votre lettre.